



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Lettre des services de  
l'État dans le Cantal

LSE du 15 octobre 2021

## Déploiement du plan #1JEUNE1SOLUTION

**Le jeudi 23 juillet 2020, le Gouvernement a présenté le plan #1jeune1solution doté d'une enveloppe de 6,5 Md€ - avec des mesures fortes pour accompagner les jeunes de 16-25 ans face aux conséquences de la crise économique et sanitaire liée à la COVID-19.**

*Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre du plan France Relance, vise à ne laisser aucun jeune sans solution.*

Les partenaires de l'emploi dans le Cantal se sont fortement mobilisés pour décliner le plan 1jeune1solution avec des résultats probants, qui démontrent toute l'utilité des mesures engagées. Des mesures qui seront complétées par le plan de réduction des tensions de recrutement annoncé par le Gouvernement le 27 septembre dernier.

Afin de présenter un exemple concret de l'intérêt des mesures 1jeune1solution ce plan, Serge Castel, préfet du Cantal, et les partenaires du service public de l'emploi, ont souhaité se rendre ce mercredi 29 septembre au sein du garage Delair à Saint-Flour, qui a pu embaucher une jeune femme en contrat initiative emploi.



Dans le Cantal, fin janvier 2021, 834 jeunes étaient demandeurs d'emploi en fin de mois, un chiffre en augmentation de 3,6% sur un an. Les jeunes représentaient alors plus de 15 % du total des demandeurs d'emploi. Rappelons qu'en 2020, le chômage des jeunes avait progressé deux fois plus que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. De plus, les retours à l'emploi des jeunes étaient en diminution début 2021 par rapport à début 2020 (environ 10 %).

**A ce jour, le Cantal fait partie des deux départements de la région Auvergne Rhône-Alpes à être repassé sous son niveau d'avant crise pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.** Ainsi, depuis mars 2020, on constate que la demande d'emploi est en baisse pour l'ensemble des demandeurs d'emploi pour les catégories ABC (-2%), et plus particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans (-12 %). Cette évolution illustre l'impact du plan 1jeune1solution sur les demandeurs d'emplois jeunes.



[En savoir plus](#)

## Accompagnement des entreprises dans le cadre du plan de sortie de crise

Le gouvernement a présenté le 1er juin dernier le plan de sortie de crise pour les entreprises.

Ce plan, élaboré en concertation avec de nombreux partenaires nationaux du monde de l'entreprise (Banque de France, URSSAF, experts-comptables,



administrateurs et mandataires judiciaires, avocats, associations professionnelles, chambres consulaires...), vise à :

- détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises,
- orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur dispositif,
- proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation.

Dans le département, Serge Castel, préfet du Cantal, et Chantal Goubert, directrice départementale des finances publiques, ont réuni un comité départemental de sortie de crise le 28 septembre 2021. Cette nouvelle instance, complémentaire au CODEFI (Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises), sera le lieu de partage d'informations entre toutes les parties prenantes au plan d'action.

Placé sous l'autorité du Préfet, ce comité coordonnera le dispositif de soutien départemental apporté aux entreprises en difficulté, afin de garantir les meilleures détections et accompagnement possibles. Cette instance assurera également un suivi de la conjoncture locale et pourra être l'instance d'alerte en cas de dégradation de la situation de secteurs d'activités, dans le respect du secret fiscal et des affaires.

**Nathalie VIGUIER, a été désigné conseiller départemental à la sortie de crise pour accueillir et conseiller les entreprises en situation de fragilité financière.** Elle est chargée de proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation. Elle est joignable à l'adresse mail dédiée : [codefi.ccsf15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf15@dgfip.finances.gouv.fr).

**Une palette de solutions financières est d'ores et déjà à la disposition des entreprises** : prolongation de la disponibilité des prêts garantis par l'État (PGE) et des instruments de soutien à l'export, prêts exceptionnels pour les petites entreprises, avances remboursables et prêts bonifiés pour les PME et ETI, recours à un fonds de transition de 3 milliards d'euros pour les entreprises de taille significative, plans d'apurement des dettes fiscales et sociales...

Parallèlement, les interventions judiciaires plus précoces et privilégiant les procédures préventives devront permettre de faciliter la renégociation des dettes des petites entreprises. L'État proposera également, le traitement de sortie de crise, une procédure collective simplifiée pour les petites entreprises en cessation de paiements mais qui fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes avant la crise, afin de leur permettre de rebondir rapidement grâce à une restructuration de leur dette

A noter qu'afin de faciliter l'orientation des entreprises en difficulté, l'État et les Urssaf proposent un **numéro téléphonique unique (0806 000 245) pour renseigner et orienter les entreprises en situation de fragilité financière vers les aides d'urgence.** Il fournit également des informations sur les procédures permettant d'accompagner les entreprises afin de remédier à leurs difficultés financières.

## La semaine de l'intégration dans le Cantal



*Trois ans après le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 et deux ans après le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019, le Gouvernement souhaite valoriser les progrès réalisés en matière d'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale.*

La semaine de l'intégration, qui a débuté le 11 octobre et qui est déclinée en région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la quinzaine régionale de l'intégration, est l'occasion de mettre en lumière les initiatives, les réalisations et la mobilisation continue de tous les acteurs.

Dans le Cantal, les collectivités territoriales, les associations et les services de l'Etat contribuent pleinement à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire, apatridie), actuellement au nombre de 532 bénéficiaires (hors mineurs accompagnants). La mobilisation des acteurs locaux a été renforcée ces dernières années.

Les personnes qui bénéficient d'une protection internationale dans le Cantal sont accompagnées par l'association Forum réfugiés-Cosi, dans le cadre du PRIR (Programme régional d'intégration des réfugiés) financé par l'Etat, sur les aspects sociaux et administratifs, dans l'accès et le maintien dans le logement, et dans l'accès et le maintien dans une formation et l'emploi.

Pour les personnes ayant obtenu leur protection depuis plus d'un an et non accompagnées par un dispositif d'intégration, un accompagnement global est également mis en place dans le cadre du programme AGIR 15 (Accompagnement global pour une intégration renforcée) porté par l'association Aurore et cofinancée par l'Etat, le Conseil Départemental et le Fonds social européen (FSE).

**Serge Castel, préfet du Cantal, a tenu à saluer l'engagement de l'ensemble des partenaires locaux qui, aux côtés des services de l'Etat, accompagnent les réfugiés dans ces parcours d'intégration, au cours du vernissage d'une exposition photographique affichée dans l'atrium du Centre Pierre Mendès France à Aurillac jusqu'au 22 octobre 2021.**

Cette exposition, réalisée par Joseph Boilon, photographe et enseignant en arts appliqués, et portée par l'association Forum réfugiés-Cosi avec le soutien de l'Etat, est composée de 20 portraits de réfugiés et illustre la réussite des parcours d'intégration dans le Cantal.



## Sécurité routière : un partenariat avec les pharmacies

Près de 4% des accidents en France seraient attribuables aux médicaments et 17 % des conducteurs de véhicule de tourisme tués entre 2018 et 2020 sont dus à des facteurs « malaise » et « somnolence / fatigue ».

Ces facteurs de risque, plus faibles que pour la vitesse ou l'alcool, doivent cependant être pris en considération.

Dans ce contexte, une action de prévention est menée à l'échelle régionale, à laquelle s'associe la préfecture du Cantal, en partenariat avec des pharmacies cantaliennes.

**35 000 sacs à pharmacie vont être distribués pour rappeler les bons**

réflexes.

## Les médicaments



**MÉDICAMENTS & CONDUITE**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

LISEZ LES PICTOGRAMMES :

**Somnolence, fatigue,...** =



**NIVEAU 1**

**SOYEZ PRUDENT**

Ne pas conduire sans  
avoir lu la notice



**NIVEAU 2**

**SOYEZ TRÈS PRUDENT**

Ne pas conduire sans l'avis  
d'un professionnel de santé



**NIVEAU 3**

**ATTENTION DANGER**

Pour la reprise de la conduite,  
demandez l'avis d'un médecin

**La prise de médicaments n'est pas un geste anodin. Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre pharmacien ou à un professionnel de santé.**

## La santé

**Conduire nécessite des capacités perspectives motrices, cognitives et exige des aptitudes comportementales.** Le dépistage et la prise en charge précoce des affections permettent très souvent de maintenir la capacité de conduire et préserver ainsi l'autonomie des déplacements.



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

- Je vois mal / je suis facilement ébloui
- J'ai des remarques de mon entourage sur ma conduite
- J'ai été opéré / j'ai été hospitalisé
- J'ai fait un AVC / J'ai une maladie chronique
- J'ai des malaises, des vertiges, des syncopes

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

**demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien**

Service de la représentation de  
l'Etat  
et de la communication  
interministérielle  
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72  
prefcommunication@cantal.gouv.fr



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

